

## ***Réforme du code du Travail par ordonnances : Des précisions au caractère encore très général***

**À l'occasion de l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi d'habilitation à réformer le code du Travail par ordonnances, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a rendu public un point d'étape après le premier cycle de concertation avec les partenaires sociaux.**

Voici les premières analyses de l'UNSA.

Sur le sujet de l'articulation accord de branche/ accord d'entreprise, l'UNSA retrouve l'essentiel des messages qu'elle avait elle-même portés : clarification des compétences obligatoires de chacun des niveaux impliquant alors un caractère normatif absolu pour les accords conclus sur ces thèmes (bloc 1), conservation d'une capacité à négocier en dehors de ces obligations, les négociateurs établissant alors, en application de la loi Fillon de 2004, le caractère normatif absolu ou non de l'accord négocié (bloc 2).

Au total, l'équilibre entre la branche, confortée dans son rôle régulateur et normalisateur, et l'entreprise, lieu indispensable de négociation au contact direct des conditions de travail effectives (bloc 3), est bien profilé.

L'UNSA note positivement que la branche s'enrichirait de nouvelles compétences (prévoyance, gestion et qualité de l'emploi). Mais elle désapprouve l'idée de sortir la pénibilité des négociations obligatoires de branche.

L'UNSA a noté la prudence de la ministre, pour laquelle rien n'est encore définitivement arrêté. Elle continuera donc à faire valoir ses analyses, propositions et, éventuellement, ses oppositions sur les deux autres thèmes encore en concertation.

C'est d'autant plus nécessaire au vu du contenu de plusieurs articles du projet de loi d'habilitation qui pourraient aboutir à des mesures très défavorables pour les salariés.

Au bout du parcours de concertation, c'est sur pièces, c'est-à-dire sur le contenu rédigé des ordonnances, que l'UNSA jugera du caractère équilibré ou non de cette réforme.

Au-delà des appréciations encore très générales d'aujourd'hui, c'est lui en effet qui révélera la vraie nature des arbitrages politiques opérés par le gouvernement.

### ***Hommage à Simone Veil***

**Simone Veil est décédée ce 30 juin. L'UNSA présente ses condoléances à sa famille et salue sa mémoire.**

En portant la loi du 17 janvier 1975 dépénalisant le recours à l'avortement en France, sept ans après la loi Neuwirth autorisant la contraception, Simone Veil restera à jamais l'une de celles par laquelle les droits des femmes, à commencer par celui d'avoir la maîtrise de son corps, auront franchi une étape décisive vers l'égalité.

Européenne convaincue, première Présidente du Parlement européen en 1979, elle aura aussi contribué, à travers son action dans la Fondation pour la mémoire de la Shoah, à faire du combat pour la dignité humaine et le respect des droits humains, un devoir pour tout démocrate.

## ***Gel du point d'indice : mauvaise nouvelle, mais pas une surprise !***

**L'UNSA Fonction Publique est attachée à l'augmentation de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des 5,4 millions d'agents publics.**

**Elle prend acte du gel de cette valeur, déjà évoqué par le ministre de l'Action et des Comptes publics lors de sa rencontre avec l'UNSA, le 24 mai dernier, au regard de l'évolution du déficit budgétaire que devait préciser l'audit des finances publiques.**

L'UNSA Fonction Publique regrette cette décision !

Elle constate qu'elle renforce son analyse sur le bien-fondé du contenu du protocole PPCR, en particulier la dernière hausse de 1,2 % de la valeur du point d'indice, qui a permis et qui va permettre une évolution positive des rémunérations.

L'UNSA Fonction Publique attend le rendez-vous salarial pour 2017, prévu par les textes et les accords et confirmé par le ministre. Elle demandera d'autres mesures pour permettre la progression du pouvoir d'achat des agents publics comme le Président de la République l'a annoncée dans sa campagne.

Elle aura une attention toute particulière pour les agents de catégorie C, pour les agents les moins rémunérés, titulaires et contractuels. Tous les agents de la Fonction publique ont besoin de reconnaissance. Celle-ci passe par l'évolution positive de leur pouvoir d'achat.

L'UNSA Fonction Publique rappelle qu'ils assurent leurs missions avec dévouement, au service des citoyens et de la France.

Consulter le site de l'UNSA-Fonction Publique : <http://www.unsa-fp.org/>

## ***Retour sur la journée d'étude :***

***« Prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public : un enjeu pour les représentants syndicaux ».***

**Cette journée d'étude, dont l'initiative revient à la commission « Santé au travail » de l'UNSA, a rassemblé des élus et représentants syndicaux du privé et du public sur un enjeu fort car il interroge non seulement les conditions de travail et l'organisation du travail, mais également l'évolution de la société.**

Depuis 15 ans, les rapports sur ce sujet se sont multipliés sur le plan national et international. Cependant la progression des actes de violence au travail est tangible. Les injures, menaces, incivilités, actes d'hostilité ne se cantonnent plus à des milieux professionnels dont les missions comportent de fait une exposition aux violences, mais touchent aussi tous les services publics comme privés, en contact avec le public.

Partout en Europe, les organismes qui s'occupent de santé et de sécurité sont conscients de la nécessité de combattre ces risques. Ces violences font l'objet de travaux dans la cadre du dialogue social européen. Nadja Salson a, tout au long de cette journée, resitué les avancées et les attentes dans ce domaine. En particulier, elle a présenté le guide et la vidéo élaborés pour sensibiliser à la prévention des violences.

Simon Loréal, représentait la Direction générale de la Fonction publique, qui a contribué à ces travaux au titre des administrations publiques françaises.

Yves Grasset, sociologue qui travaille depuis 25 ans sur ces questions, a partagé ses réflexions et expériences pour guider nos interventions. Pour lui, la cohésion des collectifs de travail est un axe majeur car il constitue un facteur de protection très efficace. Les représentants syndicaux doivent, dans le cadre du dialogue social, mobiliser tous les leviers d'action pour que les employeurs assument leurs responsabilités.

A ce titre, de nombreux participants ont fait part de leurs difficultés pour y parvenir. De plus, pour que l'action soit efficace, il est important qu'un plan d'action fondé sur l'évaluation des risques soit réalisé et qu'un niveau de soutien et de compétence approprié soit associé à sa mise en œuvre. Dans ce domaine, comme dans bien

d'autres, la qualité du dialogue social prime et la participation d'employeurs publics comme privés à cette journée était prometteuse.

Dans la deuxième partie de la journée, syndicats et fédérations ont partagé les démarches concrètes mises en place dans ce domaine.

Toutes ont souligné l'importance du dialogue social entre les organisations d'employeurs et de salariés. C'est notamment l'exemple dans la branche des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne où un protocole d'accord, pour faire face aux violences externes, a été mis en œuvre et fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.

A la RATP et la SNCF, des accords sont également entrés en vigueur pour protéger les agents face aux violences externes. Le rôle des CHSCT dans ce domaine est essentiel.

Cette journée a été conclue par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, qui a rappelé que les violences externes pouvaient, pour une grande part, être prévenues. L'UNSA doit donc s'emparer de ce sujet pour protéger les agents et les salariés, contribuer à améliorer leurs conditions de travail et négocier des accords avec les employeurs.

L'UNSA va donc poursuivre ces travaux en donnant, à ses syndicats et à ses élus, des moyens pour mettre en place des accords afin de prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public.

### ***Colloque : "Quel CE pour demain ?"***

**ANCAVTT, CEZAM, ELUCEO, INALYST, SYNDEX, TECHNOLOGIA, UNAT et le groupe UP ont organisé un colloque, le 27 juin, dans l'amphithéâtre du journal Le Monde, sur le thème : "Quel CE pour demain ?".**

L'occasion de débattre autour de 20 propositions susceptibles de dynamiser et d'animer les Comités d'entreprise. Luc Bérille, secrétaire général, y a représenté l'UNSA. Dans son intervention, il a notamment replacé ce débat dans le contexte de la préparation des ordonnances visant à modifier le code du Travail, avec la volonté gouvernementale de mettre en place une forme unique de représentation des personnels.

### ***Débat à l'Observatoire du dialogue social :***

***« Numérique et destruction d'emplois, de fausses peurs ? »***

**L'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès mène une réflexion de fond sur les conditions du dialogue social en France et en Europe.**

**Il réunit des syndicalistes, des avocats spécialistes du droit du travail, des experts, des universitaires et des responsables politiques. Des réunions thématiques sont organisées tout au long de l'année.**

Le dernier débat organisé le 27 juin, avait pour thème : **« Le Numérique et destruction d'emplois, de fausses peurs ? »**

Sont intervenues, Marie Claire Carrère-Gée, présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi et Vanessa Jereb, secrétaire nationale et membre de l'observatoire du dialogue social et du COE.

Sur la base des travaux du COE en cours sur l'automatisation, le numérique et l'emploi, un échange a eu lieu avec la salle sur les impacts, notamment en termes de volume d'emplois, d'évolution de compétences et de formation.

Retrouvez le débat sur le site de l'observatoire du dialogue social et le rapport sur le site du COE.  
<http://www.coe.gouv.fr>

## ***Le Conseil Départemental du Bas Rhin s'est tenu le 23 juin à Strasbourg***

Devant une soixantaine de militants venus de tout le département et de tous les secteurs d'activité, Linda Chenouf, secrétaire départementale, a dressé le bilan d'activité de l'année écoulée.

**Les résultats des élections TPE ont fait l'objet d'une analyse précise démontrant que le travail militant a permis de conforter la présence de l'UNSA dans le département avec une augmentation globale de 1,8 point par rapport à 2013.**

Dans un deuxième temps, Martine Vignau, secrétaire nationale, a fait le point sur les différents sujets nationaux et en particulier à propos des travaux sur les ordonnances concernant la réforme du travail. Les échanges avec la salle ont permis d'apporter des précisions tant sur la méthode que sur le contenu de la réforme connu au jour de la réunion.

## ***Université d'été 2017 de France Nature Environnement***

**L'UNSA, représentée par Sylvie Lizard, secrétaire nationale et Saïd Darwane, conseiller national, ont participé à l'Université d'été 2017 de France Nature Environnement, ce samedi 1er juillet.**

**Le thème de cette année portait sur : « l'écologie, l'autre visage de la justice sociale »**

**Autour d'un programme riche et varié de conférences et de dialogues impliquant des intellectuels et de nombreux acteurs de la société civile, l'université d'été devrait permettre de construire ensemble des solutions.**

L'intervention de l'UNSA portait sur la « **Responsabilité Sociétale des Entreprises** » (RSE)

C'était l'occasion pour l'UNSA de présenter :

- Notre approche de la problématique orientée sur la sensibilisation de nos militants syndicaux à la RSE.
- La manière de nous positionner comme relais d'information et de sensibilisation auprès des salariés et de donner quelques exemples de nos revendications auprès de l'employeur.

L'objectif de notre organisation syndicale est de donner les moyens aux Comités d'Entreprises d'agir, car pour l'instant la RSE ne fait pas partie des attributions du CE. Et pourtant de nombreux sujets sont transverses à la RSE et aux informations données au comité d'entreprise, telles que les données sur l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé, la sécurité, la formation, l'égalité de traitement. Ces domaines sont déjà étudiés par les élus qui peuvent par ailleurs se faire aider par des experts.

En poursuivant la liste des informations publiées sur l'environnement, nous trouvons également les actions de formation et d'information des salariés, les moyens consacrés à la prévention des risques. Si les élus étaient consultés dans le cadre de la RSE, ils négocieraient pour que les entreprises ne soient pas seulement dans l'affichage médiatique. Cela ferait progresser les entreprises dans un engagement sociétal en faveur du développement durable.

La RSE fait référence à des valeurs que nous considérons essentielles à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux.

Cette conférence a permis de valoriser les compétences existantes des IRP en matière de dialogue social et démontrer, qu'en impliquant les salariés et leurs représentants le plus en amont possible dans les démarches de la RSE, ils deviendraient des relais pour la transition écologique et la justice sociale.